



Les agents des services municipaux ont commencé le sentier du littoral.

Page 2

Littoral
Actualité Pampelonne
Espace Maritimes :
une compétence intercommunale

Page 3

Vivre au village
Le Quartier du Baou de Roustan
Revitaliser le village

Page 4 et 5

Patrick Rinaudo
portrait et délégations
Transition écologique
Dossier hélicoptères

Page 6

Information communales
Tri sélectif
Actions du CCAS
Expression de la minorité

Page 7

Travaux et aménagement
Point juridique

Page 8

La prévention des Risques
Obligation légale
de débroussaillage
Action des CCFF

Commune de Ramatuelle
Journal d'information
de la Mairie de Ramatuelle

Directeur de la publication :
Roland Bruno

Délégué à la communication :
Bruno Caietti

Coordination et rédaction :
Manon Aubier

Conception graphique :
Sylvie Pascarel

Photos : Manon Aubier,
Mairie de Ramatuelle, Jean-Louis Chaix

Impression : Riccobono, Le Muy

Dépôt légal 2020 - Tous droits réservés.
Reproduction interdite - Commune de Ramatuelle

édito

"Nous sommes en guerre" déclarait le Président Macron le 16 mars 2020. C'est dans cet esprit que j'ai orienté notre action tout au long de l'année qui s'achève. Confinement, mesures barrières, nous avons œuvré sur deux fronts. Celui de la protection de la population et celui du soutien aux acteurs économiques.

Cela demande d'anticiper les difficultés au plus proche des réalités de terrain, et d'assumer les choix stratégiques qui ont été déployés.

Ainsi, la décision d'appliquer par anticipation l'avenant n°2 à la concession de plage* a répondu au besoin de place dans les établissements de plage entre le 1^{er} juillet et le 15 août. Cette anticipation a permis d'atténuer l'impact du confinement sur notre économie.

Agir et être solidaire de ses concitoyens dans des circonstances graves, c'est le rôle du maire et je l'assume. Comme j'assume l'arbitrage budgétaire réduisant de 50% la redevance d'occupation du domaine public au village et sur les plages. Cela représente 1,2 million d'euros abandonnés par la commune au bénéfice d'entreprises ramatuelloises qui, cette année, ont beaucoup souffert.

Je ne reviendrai pas ici sur les mesures Covid que vous connaissez bien pour les vivre au quotidien.

Restons vigilants, protégeons-nous et protégeons nos proches. Adaptions nos comportements dans l'idée de reprendre nos activités au plus vite, tout en espérant que cette triste expérience conduira à rendre au service public de santé, des moyens qui lui font cruellement défaut.

Réorganisée, la vie de la commune ne s'est, quant à elle, pas arrêtée. L'équipe municipale est au travail à travers des groupes de réflexion, avec, en fil rouge, la transition écologique et la revitalisation du village.

L'hiver s'installe, et s'achemine vers les fêtes de fin d'année. Le contexte nous oblige à modifier nos habitudes et nous ne pourrions pas nous rassembler pour la traditionnelle cérémonie des vœux à la population. Ce moment de convivialité va nous manquer, mais je m'adresserai à vous d'une autre façon.

D'ici là, je vous souhaite, chers Ramatuellois, chères Ramatuelloises, de passer les fêtes dans la douceur de vos foyers, auprès de vos proches. Profitez de cette trêve dans la fraternité et le bonheur de nos libertés peu à peu retrouvées.



Roland BRUNO
Maire de Ramatuelle

*Concession de la plage naturelle de Pampelonne entre l'Etat et la Commune.

Schéma d'aménagement de la plage de Pampelonne phase 3 automne 2020 à avril 2021



Bienvenue dans un espace naturel remarquable !

● Requalification des aires de stationnement secteurs Patch et Tahiti

Les enrobés ont été décroutés et les sols traités en stabilisé perméable et naturel. La végétalisation sera complétée d'ombrières sur 40% de la surface totale. Mise en lumière et paiement automatisé termineront l'aménagement. Installation de plusieurs dizaines d'emplacements de stationnement pour vélos, sécurisés et disposés de façon à faciliter la surveillance.



● Mobilités douces - relier les secteurs

Secteurs "Patch" et "Epi" et le long des parkings "Matarane" et "Toison d'Or". Réalisées sur le modèle de celles du secteur "campings", ces passerelles seront plus larges car elles accueilleront piétons et cyclistes. Une passerelle reliera, au printemps, les secteurs "Epi" et "Patch".

● Sanitaires publics secteurs Patch et Tamaris

Les pavillons publics seront installés sur les parkings. Les établissements de plage, délégataires d'un service public, restent tenus de continuer d'offrir un accès gratuit à leurs sanitaires.

Communauté de Communes

Roland Bruno Vice-Président en charge de la compétence Espaces Maritimes

Depuis 2001, alors à travers le SIVOM du littoral des Maures, puis comme vice-président de la Communauté de Communes du Golfe de St-Tropez, Roland Bruno préside la compétence "Espaces maritimes" (ancien Observatoire marin).

Sous la direction de Jean-Philippe Morin, le service travaille autour de 3 grands axes :

- 1 L'acquisition de connaissances sur l'environnement marin : suivi des écosystèmes et des activités maritimes, la plaisance, la pêche, la plongée
- 2 La sensibilisation de la population à sa préservation : Ecogestes, Inf'Eau Mer
- 3 La mise en œuvre de plans de gestion pour les collectivités : préserver les sites de plongée, adapter les dispositifs de balisage en mer, nettoyage des plages raisonné, certifier la démarche de qualité des eaux de baignade et organiser la plaisance.

Des actions concrètement mises en place sur la baie de Pampelonne, destination de plaisance internationale dont il faut préserver les fonds marins.



→ **Natura 2000 corniche des Maures** : La commune travaille avec le service Espaces Maritimes à la gestion du mouillage pour tenir compte des enjeux écologiques, économiques et sociaux. Le projet consiste à autoriser le mouillage libre sur les fonds sableux de la baie de Pampelonne et à interdire le mouillage sur ancre dans les herbiers de Posidonies. Une Zone de Mouillage et d'Equipements Légers (ZMEL) à système d'ancrage écologique est à l'étude dans le secteur Nord de la baie où l'herbier est présent et où le mouillage sur ancre n'est pas compatible avec son maintien.



→ **Parc national de Port-Cros** : En 2016, 446 hectares de notre territoire entraînent dans le périmètre de la charte du Parc national de Port Cros qui coordonne la mise en place et le suivi du Sanctuaire International pour les Mammifères Marins (Pélagos).

→ **Sites classés des "Trois Caps"** : Deux sites du Conservatoire du Littoral situés sur le Cap Camarat et le Cap Taillat sont donnés en gestion au Conservatoire d'Espaces Naturels de Provence Alpes Côte d'Azur (CEN PACA) par convention afin de poursuivre le programme de restauration du milieu et de conforter un programme en faveur du maintien de la tortue d'Hermann.



VIVRE AU VILLAGE

Le Quartier du Baou de Roustan

Inaugurée le 15 février 2020, la maison de santé tient ses promesses. Le quartier du Baou de Roustan a trouvé sa vocation et une vie rythmée par les activités de la maison de santé et les habitués du terrain de boule et de son jardin. C'est un quartier agréable, ouvert et lumineux qui fait le lien entre le boulevard du 8 mai 1945 et le cœur du village.



Un projet de santé : RamaSanté

Une maison de santé procure à des professionnels du soin une facilité à s'exprimer, se rencontrer, échanger entre collègues. Le parcours de soins du patient est optimisé, et son cas peut être partagé dans le cadre de réunions d'équipe. L'association RamaSanté regroupe l'ensemble des professionnels de santé installés sous la présidence du docteur Françoise Chabrelie, pharmacienne. La Région Sud via le Comité Régional d'Education pour la Santé (CRES Paca), et le CCAS, acteur de proximité, seront associés à la démarche. Ensemble, ils définiront un projet de santé qui répondra aux besoins des personnes atteintes de maladies chroniques (diabète, maladies cardiovasculaires...) à travers un programme où sport et santé s'associent pour une prise en charge globale, adaptée et concertée. Un deuxième médecin généraliste devrait intégrer l'équipe en début de saison prochaine.

Un outil de gestion COVID 19

Le regroupement des professionnels de santé favorise une prise en charge efficace répondant aux exigences de gestion de l'épidémie de Covid 19. L'orientation des patients et la réalisation des tests se font dans un contexte serein et sécurisant.

Tests antigéniques : la pharmacie, est apte à effectuer les tests antigéniques nasaux pharyngés, de dépistage du Covid 19, afin de détecter en priorité les patients symptomatiques, et éventuellement asymptomatiques, à des fins administratives tels que les déplacements aériens... Ces tests sont pris en charge par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM). Les résultats sont disponibles en 15 minutes, le test est réalisé sans ordonnance, il suffit de prendre rendez-vous à la pharmacie.



Revitaliser le village

Si le mandat précédent fut celui de la mise en œuvre du schéma d'aménagement de la plage de Pampelonne, ce mandat 2020/2026 sera axé sur la vie du village et ses enjeux.



Piloté par Pauline Gheno avec Jean-Pierre Frésia, ad-joint aux travaux, un groupe de travail est d'ores et déjà à l'œuvre, et les élus sont à l'écoute de la population pour revitaliser le village de demain. Sur la base d'un diagnostic de terrain, différentes pistes se dessinent. Le groupe lance une réflexion approfondie sur la vie au village d'aujourd'hui et de demain. Habitat, patrimoine, vie économique, emplois, des-ertes et équipements : tous les sujets sont sur la table. L'olivier est venu remplacer l'Ormeau, Ramatuelle évolue. Les bases sont solides et de nombreux équipements struc-turants sont en place. Une grande partie de la réflexion

s'articule autour du cœur du village et de la place de l'Ormeau, pour en faire un lieu convivial d'échanges et de rencontres. Le cadre de vie est à privilégier en fluidifiant la circulation tout en maintenant un service de desserte pratique. Enfin, il est impératif de soutenir les commerçants, de les conforter et de diversifier les emplois.

Les Ramatuellois sont, dès à présents, invités à participer à cette réflexion en adressant leurs idées et envies par tous moyens à leur convenance.

**Par courriel : info@mairie-ramatuelle.fr,
courrier postal (Hôtel de Ville 83350 Ramatuelle),
ou directement dans la boîte aux lettres de la mairie.**

En bref !



Portail Famille

Un portail dématérialisé pour toutes les démarches des services enfance est accessible depuis le site de la commune :

<https://portail-ramatuelle.ciril.net/>

Ecole, crèche, accueil de loisirs, garderie périscolaire, transport et restauration scolaire : il suffit d'entrer sur le site pour gérer ses inscriptions, renseigner et mettre à jour son dossier, payer en ligne. Ce service offre une facilité de gestion accessible partout et à tout moment même depuis son smartphone. Le portail sert également à envoyer et recevoir des informations, connaître l'actualité de ses enfants.



Scolaire

La rentrée des classes s'est déroulée sereinement. La période de confinement du mois de novembre a maintenu l'école ouverte mais en imposant aux écoliers dès l'âge de 6 ans de porter un masque. La commune, soucieuse de les accompagner au mieux et consciente du coût engendré pour les familles a doté chaque élève de deux masques lavables. Les équipes mettent tout en œuvre dans le respect des protocoles.



Vie des Associations Covid 19

Après la pause de la saison d'été les associations et la municipalité ont travaillé pour mettre en place les protocoles sanitaires et les plannings d'utilisation des salles communales pour que les activités puissent reprendre en toute sécurité.

Le reconfinement est venu tout stopper. Le 28 novembre de nouvelles mesures entraient en vigueur. Les activités extrascolaires des enfants ont pu reprendre en plein air et seront autorisées en intérieur le 15 décembre.

Nous attendons les conditions de reprises des activités associatives pour adultes au moment d'imprimer ce journal.

Mais nous sommes prêts !

ACTION MUNICIPALE

Allier contraintes sanitaires, enjeux économiques et développement durable

Patrick Rinaudo - Premier Adjoint - Portrait

Patrick Rinaudo intègre le Conseil Municipal en 1995 sous le mandat du Maire Albert Raphaël. Il poursuit son travail d'élus aux côtés de Roland Bruno depuis 2001. En 2014 il est adjoint en charge de l'urbanisme, des établissements recevant du public (ERP) et de la relation avec les associations. A la suite de Michel Courtin, il s'occupe des finances passant le relais des associations à Patricia Amiel.

Pour ce nouveau mandat, il est premier adjoint.

En plus des finances, des Etablissements Recevant le Public, il devient l'interlocuteur du monde économique hors agriculture.

Patrick Rinaudo met ses compétences et son expérience professionnelle au service de ses délégations. Actuellement il s'occupe du fonctionnement logistique des bâtiments du siège social d'une banque régionale à Draguignan.



Tour d'horizon de ses délégations

Des finances solides

Les finances de la commune sont saines grâce à une gestion attentive, au plus près des besoins et moyens de financement. Le service financier sous la responsabilité de Myriam Venticello est très rigoureux et gère la commune avec prudence en conservant un équilibre permettant d'assurer le fonctionnement au quotidien, et les investissements de la commune. Une attention permanente est apportée à rechercher les subventions, trouver des financements aux meilleurs taux, anticiper les échéances, permettant de maintenir une fiscalité modérée.

Ainsi, lors du mandat précédent, il a été possible d'investir sur des projets conséquents, dont la mise en œuvre du schéma d'aménagement de Pampelonne, et la création de la maison de santé. Ces projets d'envergure, structurants pour la commune, ont obtenu de nombreuses subventions, dont pour Pampelonne une subvention d'un montant de 1,785 millions d'euros de l'Union Européenne via la Région.

Dans la continuité, sous ce nouveau mandat, outre la finalisation des aménagements au niveau de Pampelonne, l'orientation des futurs investissements se recentrera sur le village et la poursuite des politiques environnementales et agricoles, sans oublier le fonctionnement au quotidien pour apporter aux Ramatuellois un service de proximité le plus adapté.

La commune peut compter sur une bonne capacité d'autofinancement. Le recours à l'emprunt restant une stratégie financière pour répartir le financement des projets entre toutes les générations qui en bénéficieront. Selon la volonté de la municipalité, la commune a une capacité de désendettement exceptionnellement courte.

Accompagner et écouter les acteurs du monde économique

L'année 2020 restera une année atypique soumise à une crise sanitaire mondiale.

L'activité économique de la commune est en grande partie liée au tourisme. Ce secteur, particulièrement touché, souffre. Après un premier confinement au printemps, le début de saison a été possible bien que tardivement. Une partie de la clientèle habituelle ne pouvant pas voyager, c'est une clientèle de proximité qui a fréquenté notre commune. Plus que jamais, la qualité de l'accueil et des prestations permet de se démarquer en ces périodes complexes.

La commune a rapidement mis en place un plan de soutien évoqué dans le bulletin de l'été avec, par exemple, la réduction des redevances. Notre région, et plus spécifiquement le golfe de St-Tropez, a connu une fréquentation inespérée au vu de cette crise. Le contexte sanitaire a cependant nécessité la mise en place de mesures spécifiques majoritairement respectées. Au final la saison fut complexe mais pas catastrophique.

La haute saison s'est déroulée entre les deux périodes de confinement. On retiendra aussi la réactivité des commerçants locaux pendant la première phase, pour maintenir les services de premières nécessités.

La fin de saison a coïncidé avec le début du nouveau confinement. Espérons que cet hiver sera le dernier moment de ce contexte sanitaire, pour permettre une meilleure année en 2021.

La participation aux commissions sécurité et accessibilité

Les ERP (établissements recevant du public) sont soumis à une réglementation spécifique en termes de sécurité et d'accessibilité. La vie d'un ERP est marquée par un suivi régulier de ces aspects, du dépôt d'autorisation initial aux visites périodiques de la commission sécurité.

La responsabilité de l'exploitant reste entière, et nécessite donc la prise en compte des normes. Il faut être proactif tout au long de l'exploitation, et ne pas attendre un contrôle.

En dehors de la participation aux commissions d'arrondissement à Draguignan, et aux visites terrain, et après un premier mandat avec un très faible taux d'avis défavorable, je souhaite pouvoir continuer à accompagner les professionnels dans leurs démarches de mise aux normes.

Nous avons réalisé lors du mandat précédent une réunion sur la mise en place des ADAP (agenda d'accessibilité programmé). Dans le même esprit, et dès que les conditions sanitaires le permettront, ce type de réunion sera renouvelé pour apporter aux professionnels des informations sur les dernières réglementations. Ces rencontres permettront d'aborder en toute connaissance de cause, et dans les meilleures conditions, les visites des commissions de sécurité.

Au-delà de cet aspect sécurité, je souhaite poursuivre une relation qui a toujours été attentive et bienveillante avec le monde économique et ses acteurs.

La commune a toujours eu une position volontaire dans le soutien à nos entreprises, et plus que jamais en cette année de pandémie où elle a, une nouvelle fois, démontré qu'elle est l'institution la plus proche du terrain. La saisonnalité reste à ce jour importante, mais il faut pouvoir aussi vivre et travailler à l'année. Nous avons de nombreux atouts à mettre en œuvre.

Le Maire et l'équipe municipale sont à l'écoute des artisans, entrepreneurs, commerçants, l'ensemble des professionnels qui oeuvrent, travaillent, et agissent sur la commune.

La politique que nous avons proposée dans notre programme sera axée sur la revitalisation du village avec l'objectif de conforter l'existant et d'innover. La mise en place du schéma d'aménagement de Pampelonne en est le parfait exemple.

Transition écologique Travailler en transversalité

La commune a à cœur, dans le déploiement de ses programmes, de les penser écoresponsables et durables avec, à la clé, la sobriété énergétique et le confort naturel.

En étroite collaboration avec les services municipaux et intercommunaux concernés, Benjamin Courtin et Michel Franco pilotent un groupe de réflexion sur la transition écologique pour nourrir et orienter les études et la conception des projets communaux autour de deux axes de travail : alimentation et énergie.

Outre une mission sur le bilan carbone et la rénovation énergétique des bâtiments publics, l'équipe a ainsi

commencé à travailler sur la formulation d'un projet agricole municipal (maraîchage et fruits) économe en eau et qui aura pour vocation première de fournir la restauration collective municipale (cantine école, centre de loisirs, crèche) en légumes et fruits bio.

Pour inspirer leur réflexion, plusieurs visites ont eu lieu : Châteauneuf de Grasse, Mouans-Sartoux, réunions d'échange avec les services de l'intercommunalité pour le projet alimentaire territorial (PAT).

Cette démarche « fil rouge » sera déployée en transversalité dans l'éducation et la sensibilisation aux pratiques alternatives de la transition écologique.



Visite du groupe à Châteauneuf de Grasse le 30 septembre. Rencontre du Maire Emmanuel Delmotte et de Lionel Mario, chargé de mission responsable de la mise en place du projet alimentaire territorial (PAT) de la commune. La mise à disposition de terres communales permet de fournir la cuisine centrale pour 450 repas par jour. Ce projet a permis la création d'une société coopérative d'intérêt collectif qui gère un marché de 40 producteurs locaux et régionaux.

Hélicoptères

La commune soucieuse de défendre la tranquillité publique et la qualité de vie de ses habitants reste mobilisée dans le dossier des survols d'hélicoptères.

Dès 2010, après une étude poussée réalisée conjointement avec les communes de Gassin et St-Tropez, la commune de Ramatuelle s'est positionnée pour une solution d'hélistation en mer. Par ailleurs, la révision du PLU approuvée en décembre 2018 interdisait la création d'hélistations sur l'essentiel du territoire communal. Ce point a fait l'objet d'un recours de l'Etat auprès du Tribunal Administratif qui a annulé cette disposition. Cette interdiction défendue par la commune met en lumière une nuisance qui ne peut être gérée de façon ponctuelle.

Les déplacements en hélicoptère ne doivent pas être banalisés. Ils doivent d'abord, être réduits en raison du bruit et des gaz à effet de serre qu'ils émettent en quantité, ils doivent aussi, être circonscrits au-dessus de la mer.



Ce dossier entre aujourd'hui dans le domaine de compétence de la Communauté de Communes dans le cadre des transports. M. Jean Plénat Vice-président de la CCGST a été missionné et deux spécialistes recrutés pour envisager les solutions et de nouvelles études sont

lancées. Aujourd'hui, les solutions envisagées en arrière plage ne répondent pas aux préoccupations de la commune car elles impacteraient un espace naturel remarquable qu'elle s'efforce justement de protéger. La commune attend les nouvelles propositions souhaitant que les solutions avancées intègrent l'ensemble des paramètres et agissent sur les hélistations privées. L'Etat doit être un partenaire par la voix du Préfet qui détient le pouvoir de police tant sur les hélistations que sur le trafic aérien.

Info

La télé alerte, l'information en direct

Gratuit et ouvert à tous, ce système vous informe en temps réel par SMS ou par message vocal directement sur votre téléphone.

Inscriptions : en ligne sur le site Internet de la commune : www.ramatuelle.fr

Ou en scannant le QR CODE
Ou en renseignant le formulaire papier téléchargeable et également disponible auprès de l'accueil de la police municipale.

Plus de renseignements :
Police Municipale 04 98 12 66 67



Agenda

Décembre

● Dimanche 27

Castagnade en musique place de l'Ormeau, De 10h A 13h.

● Dimanche 27 au Jeudi 31

La Maison Des Lutins.
Ateliers manuels, contes et chants au pied du sapin.
Salle Le Garage, sur inscription au 04 98 12 64 00

● Dimanche 27

concert à l'église
"Classical Crossover"
spécial Noël
en duo harpe et voix.
Entrée libre à 15h.

● Jeudi 31

Castagnade en musique
du Bout de l'An
place de l'Ormeau,
de 10h à 13h.

Janvier

● Jeudi 21

Les Arts du Rire
"Passe-Moi L'Ciel"
Une comédie de Stéphane Battini,
d'après la BD de Stuf et Janry
Espace Albert-Raphaël
20h44 pétantes !
Rens/Résa :
33 (0) 6 14 80 92 91 33
(0) 4 98 12 64 00

● Samedi 30

20^{ème} Rencontres Histoire
et Patrimoine des Maures
organisées par la commune de
Ramatuelle et le Conservatoire
du Patrimoine du Freinet.
Conférences courtes
de 9h30 à 17h.
Espace Albert-Raphaël
Entrée Libre.

Vœux du Maire

La traditionnelle cérémonie de présentation des vœux du Maire à la population est annulée.

Le contexte sanitaire et les mesures gouvernementales rendent impossibles ces rassemblements qui sont des moments de convivialité, d'échanges et de rencontres.

Le Maire adressera ses vœux via le site Internet communal www.ramatuelle.fr,

le Facebook "Commune de Ramatuelle" et la distribution d'une édition spéciale dans les boîtes aux lettres.

INFORMATIONS COMMUNALES

Tri sélectif, une action citoyenne ! Désormais tous les emballages se recyclent !

Depuis 2016, l'extension de tri a été mise en place sur le territoire du Golfe de St-Tropez. Cela a simplifié le tri des déchets.

→ **Le but du tri** : recycler et valoriser un maximum de matière première pour ne pas épuiser les ressources et par conséquent préserver notre environnement ;

→ **En 2019, 87 % des déchets du territoire ont été valorisés** : recyclage ou valorisation énergétique

→ **La collecte sur Ramatuelle : une année marquée par la pandémie** Entre 2019 et 2020 une baisse de 13,7 % du volume des ordures ménagères est constatée, elle s'accompagne d'une augmentation de 5,2 % de la collecte du tri des emballages et d'une diminution de 31,56 % de cartons issus d'activités professionnelles. Ces chiffres sont des indicateurs de l'impact de la crise sanitaire sur les activités économiques. Le recours au service de ramassage des encombrants a augmenté de 93,7% !

→ **Des études sont actuellement en cours pour installer des points de collecte en conteneurs semi-enterrés sur la commune.** Ces conteneurs permettent une amélioration de la collecte des déchets et augmentent les capacités des conteneurs tout en réduisant leur nombre. Une grande attention sera portée sur leur intégration paysagère.

La déchèterie de Ramatuelle est ouverte aux particuliers et professionnels

● Du 1er avril au 30 septembre

Lundi au vendredi : 7h30-14h30
Samedi : 7h-12h

● Du 1er octobre au 31 mars

Lundi au vendredi : 8h-12h / 14h-17h
Samedi : 8h-12h

Centre Communal d'Action Sociale



L'équipe du CCAS sous la vice-présidence d'Odile Truc et la direction d'Audrey Bondil maintient le lien avec les plus fragiles.

En cette période d'isolement liée au confinement et au risque de contagion pour les plus vulnérables, les membres du conseil d'administration et l'équipe du CCAS s'activent pour n'oublier personne.

Le registre des personnes isolées ou fragiles permet de garder le contact par téléphone, prendre des nouvelles, apporter un peu de réconfort.

La préfecture a doté le CCAS en masques qui sont distribués gratuitement aux personnes en situation de précarité (10 par personne) afin que chacun puisse avoir accès aux moyens de protection requis.

Des courses à domicile durant le confinement

Le service de livraison de courses à domicile a été mis en place en partenariat avec les commerçants locaux et la bibliothèque. Ainsi les usagers, ont pu passer directement leurs commandes aux commerçants, choisir leurs livres et les réserver d'un simple coup de téléphone. Chaque semaine les courses ont été livrées par un agent à la porte de chacun. Ce service de proximité fut un outil de soutien aux commerçants dans le maintien de leurs activités et de protection des plus fragiles pour éviter les déplacements à risques dans des lieux de contacts.

Les Encombrants :

0800 732 122 Service gratuit sur rendez-vous. Tournée organisée deux fois par mois ! Inscrivez-vous !

Les déchets verts pour faire du compost !

Les déchets verts du golfe de St-Tropez sont transportés jusqu'à la plateforme de valorisation des déchets verts à l'Ecopôle du Maravéou (La Mole).

La fabrication de l'amendement qu'est le compost sur notre territoire est un exemple concret d'économie circulaire.



En un clic

Toutes les informations sur site de la communauté de communes : <https://www.cc-golfedesainttropez.fr/>

Une application pour tout savoir sur la collecte à Ramatuelle : Mes déchets – golfe ou le site : mesdechets-golfe.com



PÔLE DÉCHETS

TÉL. 04 94 96 06 68

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30
contactdechets@cc-golfedesainttropez.fr
www.cc-golfedesainttropez.fr



Espace réservé à l'expression des élus de la minorité

La politique du fait accompli acte 2

Même jugulée la machine d'opposition se met en marche et les dossiers commencent à poindre, dossiers sur des sujets contentieux ou pour l'instant qualifiés de coutumiers puisque le résultat est celui que la municipalité a décidé d'atteindre coûte que coûte : ne pas tenir compte des avis et encore mieux, décider sans consulter son conseil mais au nom de celui-ci. Avenant numéro 2 de la concession de Pampelonne : le maire **RETOQUÉ** par le préfet cet été. Les modalités de l'avenant ont été appliquées dans leur quasi-totalité **SANS ACCORD**. Déplacement d'établissements, élargissement de certains lots de plage, et pire encore installation d'un platelage en bois sur l'arrière de la dune artificielle, pour lequel un marché public a été passé et des fonds publics débloqués, pour que l'entreprise choisie puisse installer tout ceci **SANS AUTORISATION**. Parking Patch, la demande de transfert de gestion faite au préfet en 2020 pour gérer l'encaissement du stationnement n'a toujours pas été validée. Pourtant, depuis 2019, la commune encaisse sans droit ni titre sur le domaine de l'État des recettes qui sont transférées dans le budget communal ? **SANS ACCORD ET SANS AUTORISATION**, juste en prétextant publiquement que l'État est d'accord pour ce genre de gestion depuis toujours. Comment peut-on imaginer qu'une commune soit gérée dans la politique du fait accompli ? Il devait y avoir un superbe aménagement paysager sur cet espace, mais les machines mécaniques ont sévi et une bonne couche de tout venant après avoir dégoudronné superficiellement la surface fera l'affaire. Au diable les dunes de cette plage qui ont été purement éradiquée en 1974 au profit d'un parking sur le domaine public maritime, que la municipalité gérait déjà sans AOT. En 2002 le conseil d'État statuait sur la plage de Pampelonne et la classait en espace naturel remarquable. Aujourd'hui elle ne l'est plus. **Bon nouvé à tous les Ramatuellois et A l'An que ven.**

Bruno Goethals P. Gasparini



● Rénovation de la terrasse bois et abords du centre de loisirs

Créés en 2006, les abords extérieurs du centre de loisirs, la terrasse et sa pergola avaient besoin d'une rénovation. Après 14 années de service, le plâtrage a été changé avec du bois certifié d'origine française. Les services techniques ont pris le soin de choisir des caractéristiques garantissant une démarche écoresponsable et durable. Prévus en deux tranches, les travaux seront terminés pour avril 2021.



● Mise en lumière du boulevard Patch

Remise en éclairage du boulevard avec des ampoules choisies pour leurs performances basse consommation. Encastrés dans la chaussée, ces éclairages ne sont plus soumis au risque d'arrachage lié au stationnement de véhicules, et ne génèrent pas de pollution lumineuse du ciel nocturne.



● Val de Rian : des travaux optimisés et concertés .

Le quartier du Val de Rian vit au rythme d'un programme de travaux de réseaux et de voirie sur un tronçon d'un kilomètre. Ces travaux communaux ont été planifiés pour mettre en conformité le réseau d'assainissement et procéder à l'enfouissement des réseaux Telecom. Ils sont combinés au renouvellement de la canalisation d'eau potable avec les services de la Communauté de Communes. Enfin ils seront complétés par la réfection de la voirie, le renforcement des accotements et la création d'aires de croisement.

Ce chantier nécessite la fermeture de la route entre 9h et 15h du lundi au vendredi. Les riverains ont été conviés à une réunion préalable permettant d'anticiper le mieux possible les contraintes engendrées. La piste des Patapans a été réhabilitée afin de désenclaver le quartier, exclusivement pendant les travaux.

La route sera ouverte le 17 décembre pour la période des fêtes de fin d'année et les travaux reprendront le 4 janvier 2021.

La municipalité remercie les riverains pour leur compréhension.

L'association "Vivre dans la presqu'île de St-Tropez" avait tenté de faire annuler le permis de construire de l'éco-hameau des Combes-Jauffret. Si elle avait réussi, elle aurait empêché plusieurs dizaines de familles de vivre à Ramatuelle. Le tribunal administratif, avait rejeté sa demande par jugement du 27 septembre 2016. L'association avait alors saisi la Cour Administrative de Marseille qui avait annulé la décision du tribunal administratif et l'arrêté de permis de construire par un arrêt du 13 décembre 2018. Cette décision s'appuyait sur la notion tirée de la loi "Littoral" de "hameau nouveau intégré à l'environnement" et ne reconnaissait pas cette qualification au projet des Combes-Jauffret.

Cependant persuadée de la légitimité de sa démarche et de son caractère vertueux, la commune a formé un pourvoi devant le Conseil d'Etat. En effet, il s'est bien agi pour la commune, de créer un nombre suffisant de logements, mais sur une emprise au sol restreinte directement inspirée du format de hameaux traditionnels en Provence et dans le massif des Maures, tout en choisissant le site avec le plus grand soin pour faciliter la parfaite intégration du nouveau hameau dans son environnement.

Par un arrêt rendu le 7 octobre 2020, le Conseil d'Etat a accueilli favorablement les pourvois formés par la commune et des sociétés bénéficiaires du permis de construire litigieux (la société d'habitation à loyer modéré "Immobilière Méditerranée" et la société coopérative d'intérêt collectif "Urbancoop").

La plus haute juridiction administrative annule pour insuffisance de motivation et erreur de droit l'arrêt de la Cour Administrative de Marseille rendu le 13 décembre 2018.

Elle relève que la Cour s'est fondée uniquement sur l'importance physique du projet et le nombre de logements, sans tenir compte de l'ensemble des éléments pour apprécier si le projet peut être regardé comme hameau nouveau intégré à l'environnement et inspiré des traditions locales, au sens des dispositions du code de l'urbanisme.

C'est devant cette même Cour que le Conseil d'Etat a renvoyé l'affaire, appelée donc à être rejugée.

L'association "Vivre dans la Presqu'île de St-Tropez" est condamnée à verser à la commune la somme de 2000 euros au titre des frais de procédure.



PRÉVENTION DES RISQUES

Le débroussaillage, une obligation légale

Reconnu comme étant la meilleure protection contre l'incendie, le débroussaillage protège l'habitation et limite la propagation du feu. L'obligation de débroussaillage s'applique dans les départements exposés aux risques d'incendie de forêt. Dans le Var, le débroussaillage est encadré par l'arrêté préfectoral du 30 mars 2015. Les travaux de débroussaillage sont à la charge des propriétaires.

● Hors zone urbaine

Débroussaillage dans un rayon de 50 m autour de toute construction, y compris sur les fonds voisins.

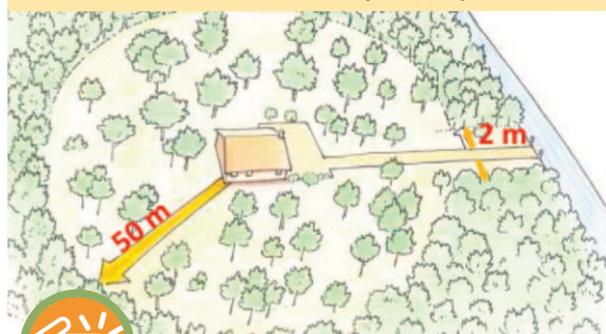
● En zone urbaine, ZAC ou lotissement

Débroussaillage sur l'ensemble de la parcelle, quelle que soit sa superficie, et même dépourvue de construction.

Mon emprise du débroussaillage (50 mètres) déborde chez le voisin, que faire ?

Je dois contacter mon voisin (par courrier avec A/R) pour obtenir l'autorisation de travailler chez lui. S'il refuse ou ne répond pas dans un délai d'un mois, l'obligation de débroussaillage et la responsabilité lui incombent.

L'hiver est la meilleure période pour les travaux de débroussaillage : profitez-en !



Conseils informations et réglementation sur notre site internet www.ramatuelle.fr
Le service de la police municipale est en charge des contrôles et peut vous conseiller pour vos travaux : 04 98 12 66 67



Emploi du feu

Le brûlage de déchets verts est une source importante de pollution de l'air. Dans le département du Var il est interdit de façon permanente par arrêté préfectoral du 16 mai 2013.

Le brûlage est cependant autorisé dans le cadre du débroussaillage obligatoire. Lorsque vous êtes dans ce cadre réglementaire vous êtes autorisé à brûler lors de périodes encadrées :

- une période rouge fixée du 1er juin au 30 septembre : le brûlage est interdit
- une période orange du 1er février au 31 mars : le brûlage est autorisé sur déclaration auprès de la Mairie
- une période verte couvrant le reste de l'année : le brûlage autorisé

En pratique :

En période autorisée: ne procéder à l'opération que si la vitesse du vent est inférieure à 40 km/h en moyenne. Assurez-vous d'avoir un périmètre sécurisé de 5 mètres autour du feu et un point d'eau à proximité. Surveillez votre opération et ne quittez les lieux qu'après vous être assuré d'avoir éteint le feu. Ces brûlages ne peuvent être réalisés qu'en l'absence d'épisode de pollution de l'air.

Dans tous les cas, quand je le peux, je composte mes déchets !

CCFF surveiller le massif pour lutter contre l'incendie de forêt

En hiver, si les patrouilles ne sont plus systématiques, la période est propice à la mise en œuvre de projets pour répondre avec toujours plus d'efficacité à la saison critique qui s'étend du mois de juin au mois d'octobre.

Pas le temps de se reposer !

Plusieurs projets sont en phase de mise en œuvre :

- Aménager les véhicules de patrouille pour avoir sous la main, en toute circonstance, le matériel et les cartographies.
- Identifier les entrées de pistes pour installer des panneaux d'information sur les accès au massif. En été de nombreux promeneurs sont sur les sentiers mal-

gré les interdictions. Les classements (du jaune au rouge vif) peuvent changer au jour le jour selon, le vent, les températures relevées...et les promeneurs ont parfois du mal à suivre les variations de réglementation. Afficher en période rouge les interdictions d'accès est donc un objectif pour la saison 2021.

- Et pour accompagner cette mesure, des plaquettes d'information en 4 langues (Allemand, Italien, Anglais et Français) sont en préparation pour faciliter la communication avec les visiteurs.

- La surveillance des patrouilles sera complétée par un point de vigie prévu sur le secteur de l'Escalet. En hauteur, ce point de vue permettra de détecter le risque de plus loin et de sécuriser les usagers comme les patrouilleurs.

Chaque fin de mois, les membres du comité se rassemblent pour faire un point. A ces réunions de travail, l'Amicale vient apporter des moments de convivialité. Elle permet aux bénévoles de se rencontrer, aux anciens de garder le contact. Elle est également à l'initiative de rencontres inter-CCFF dans le département pour échanger sur les pratiques.

Un outil de mobilisation civique : La Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC)

La création d'une Réserve Communale de Sécurité Civile est à l'étude.

Volontaires et bénévoles, les membres d'une RCSC apportent leur renfort aux services municipaux dans la gestion de crise en proposant soutien et assistance à la population.

